



Actions!

Programme 2021

©P.Trécul



Une autre vie s'invente ici





Lors de sa réunion de décembre 2020, le syndicat mixte du Parc a validé 6 projets phares ayant vocation à être déclinés chaque année, de manière opérationnelle, via un programme d'actions.

A terme, ce sont les résultats de l'ensemble de ces actions qui permettront d'évaluer l'efficacité du syndicat mixte du Parc naturel régional et prétendre ainsi à une relabellisation en 2029.

Cette démarche évaluative continue s'appuie sur un logiciel, EVA, déployé à l'échelle du réseau des parcs naturels régionaux et nationaux.

6 projets phares

1. Accompagner les collectivités dans leur politique d'urbanisme.
2. Se mobiliser face à l'accélération du changement climatique.
3. Encourager la transition agricole et alimentaire du territoire.
4. Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature.
5. Favoriser l'emploi des matériaux bio et géosourcés et le développement d'économies circulaires.
6. Construire et stimuler une citoyenneté active.

Développer une gestion intégrée des espaces naturels et urbains

Action « animation du Laboratoire Inventer l’urbanisme de demain »

Le laboratoire « inventer l’urbanisme de demain » est composé de collectivités, de l’État, de partenaires techniques et d’experts de la société civile.

Il vise la construction d’une doctrine commune et partagée permettant de concilier attractivité territoriale, développement, accueil de nouvelles populations et reconquête de la biodiversité. Il s’agit de faire dialoguer les fonctions urbaines (logement, services, activité...) avec la biodiversité, la fonctionnalité des écosystèmes et des services environnementaux associés, dans un contexte de sobriété foncière et de mise en œuvre du Zéro artificialisation nette.

Pour cela, le Laboratoire, animé en partenariat avec l’ADDRN, accompagne 3 communes sur un de leurs projets de planification et d’aménagement : Herbignac, Crossac et Saint-Joachim. Sur ces communes, les notions de nature en ville, de reconnexion et de trames, de désimperméabilisation et de renaturation seront expérimentées dans différents contextes.

Action « Atlas de la biodiversité communale »



Les ABC permettent d’acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Les ABC constituent également une opportunité de sensibiliser, mobiliser et impliquer la population et les nombreux acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.

Aussi le Syndicat mixte du Parc a initié cette démarche en 2019, sur un secteur regroupant 8 communes : Besné, Crossac, Donges, Montoir-de-Bretagne, Pontchâteau, Prinquiau, Saint-Malo-de-Guersac et Trignac.

En 2021, ce sont 13 nouvelles communes qui s’engagent dans la démarche : Saint-Nazaire, Pornichet, la Chapelle-des-marais, Saint-Joachim, Saint-André-des-Eaux, Missillac, Ste-Reine de Bretagne, Herbignac, Saint-Molf, Saint- Lyphard, Guérande, La Baule et Mesquer.

Il est à noter que les communes participeront financièrement à hauteur de 2 000€ chacune, à l’exception de Saint-Nazaire qui participera à hauteur de 10 000€.

Ce nouveau cycle 2021-2023 est estimé à environ 835 000€. Ce montant est susceptible d’être mis à jour en fonction des nouvelles opportunités financières.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Atlas de la biodiversité communale – phase 2021	134 000.00 €		

Action « Réserve naturelle régionale Marais de Brière – plan de gestion 2021 »

Le second plan de gestion de la RNR Marais de Brière fait mention des enjeux et menaces et dresse la liste des actions à mettre en œuvre pour la période 2019-2024. Il se compose d'un diagnostic et du programme d'actions. Celui proposé pour la période 2019-2024 se décline en :



- 5 OBJECTIFS À LONG TERME (OLT),

- 19 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS,

- 49 ACTIONS

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
OLT A - Préserver les habitats naturels ainsi que les habitats d'espèces et maintenir la diversité biologique*	79 300.00€		
OLT B - Développer les connaissances utiles à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes	3 000.00€		
OLT C - Développer la veille sur la qualité des écosystèmes à travers des groupes indicateurs et des paramètres environnementaux	5 000.00€		
OLT D - Inscrire la Réserve dans son environnement social par la sensibilisation du public	6 500.00€		
OLT E - Optimiser le fonctionnement général de la Réserve	4 000.00€		
Dépenses complémentaires hors plan de gestion	6 000.00€		

* Au niveau du syndicat mixte du Parc, cet objectif sera mis en œuvre via l'action « Reconfigurer le site Pierre Constant par la mise en œuvre de travaux de génie écologique » qui constitue l'action phare de ce plan de gestion RNR. Cette action engagée en 2019 s'échelonne techniquement et budgétairement sur la période 2019-2021. Coût total : 279 600€ TTC / 50 000€ en 2019, 150 300€ en 2020 et 79 300€ en 2021. Cette année, il est également programmé l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion en concertation avec les parties prenantes.



©Y.Lozachmeur

Action « Animation du dispositif Natura 2000 pour la conservation des habitats et espèces à fort enjeu patrimonial »



Le syndicat mixte du Parc est l'animateur « Natura 2000 » des sites d'intérêt communautaire de Brière et du Brivet. A ce titre, dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat, il accompagne les acteurs du territoire pour la prise en compte de la biodiversité dans leur projet d'aménagement, conduit des suivis biologiques, articule les différentes politiques publiques de préservation et joue un rôle moteur dans le développement des outils contractuels en faveur des espèces et habitats; à ce titre, plusieurs communes se sont engagées en faveur de contrats Natura 2000.

Action « contrat natura 2000 pour la protection des chauves-souris – Pontchâteau »

Le réseau de galeries de Grénébo sur la commune de Pontchâteau est un site majeur pour la conservation des Chauves-souris en Loire-Atlantique et en région des Pays de la Loire, toutes espèces confondues. Il est désormais répertorié comme « site d'importance chiroptérologique national ». Le dérangement répété par les intrusions dans le réseau est le principal facteur de menace pour ces espèces protégées. Les travaux débuteront en 2021 (installation de mur anti-intrusion, pose de clôture, renforcement des serrures).

Action « contrat natura 2000 pour la restauration du marais de l'hirondelle – Prinquiau »

Le marais de l'Hirondelle, sur la commune de Prinquiau, constitue un milieu original de 18 ha rattaché à l'habitat Natura 2000 « Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana* ». Ce groupement végétal, important dans sa structure, abrite des communautés animales (invertébrés) riches et spécialisées. Ce dernier subit depuis plusieurs décennies une colonisation par les ligneux (saule et bourdaine) qui représentent une menace pour le milieu. Signé en 2016, le contrat Natura 2000 a permis la mise en œuvre de travaux en 2018, 2019 et 2020. Une dernière phase de travaux est prévue en 2021.

Action « contrat natura 2000 pour l'entretien de la Lande de l'Organais – Sainte Reine de Bretagne »

La lande de l'Organais, située sur la commune de Sainte Reine de Bretagne est une « Lande atlantique fraîche méridionale » désignée comme habitat d'intérêt communautaire de la Directive Habitat. Elle est identifiée comme site à intérêts particuliers dans le DOCOB « Grande Brière-Marais de Donges » et présente des enjeux faunistiques et floristiques importants. Suite à un contrat Natura 2000 mise en œuvre pour stopper l'embroussaillage, entre 2016 et 2020, il est envisagé de poursuivre l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de partenariat et d'actions de gestion permettant le maintien du caractère ouvert de la Lande.

Action « contrat natura 2000 pour la conservation du Pique-Prune – Donges »

Le Pique-Prune est un coléoptère saproxylique protégé à l'échelle National et inscrite à la Directive Habitat. L'animal est présent sur une dizaine d'arbres têtards (chêne) sur le site du Bois Joubert à Donges. L'objectif du contrat est d'assurer l'entretien des arbres afin de maintenir leur capacité d'accueil ainsi que de planifier l'entretien de nouveaux arbres (70 chênes) pour augmenter la capacité d'accueil sur le site.

Action « Observatoire de la biodiversité »

La charte du Parc naturel régional de Brière prévoit d'initier et d'animer l'observatoire de la biodiversité du territoire, et d'organiser le suivi des populations des espèces à enjeu. La mise en place de l'observatoire s'inscrit dans les objectifs du SRCE et de l'enjeu n°1 de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité : approfondissement, mutualisation et organisation des connaissances, préservation des habitats et espèces à forte responsabilité régionale. L'outil se veut au sens coopératif, et permettre l'interopérabilité avec les outils et systèmes des structures partenaires. Après une phase 2018-2019 de définition des besoins et de sélection d'outils à développer, l'année 2020 a été marquée par le déploiement de la plateforme Géonature, outil de gestion, de partage et de visualisation des données naturalistes, comprenant une partie grand public : L'atlas de la biodiversité du Parc naturel régional de Brière.

Les données standardisées, sont fournies à l'outil régional Biodiv Pays de la Loire et doivent, à terme, alimenter la base de données du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

En 2021, l'amendement de la plateforme mobilisera les agents du Pôle biodiversité et patrimoine naturel et un agent en service civique. En parallèle, des partenariats seront développés pour permettre l'intégration des données naturalistes des associations et collectivités locales. L'ouverture au grand public de l'accès à l'atlas de la biodiversité du Parc naturel régional de Brière est programmée pour mai 2021.

De plus, un catalogue des ouvrages naturalistes sera mis en ligne sur un portail documentaire d'ici la fin de l'année.

Action « Cartographies des espaces naturels »

Dans son rôle d'acquisition de connaissance sur la biodiversité, de compréhension de son évolution et de déploiement des dispositifs de conservation (gestion d'espaces naturels protégés, TVB, plan d'actions, etc.), le syndicat mixte du Parc a engagé un travail de cartographie des espaces naturels sur son territoire et de leur évolution.

En 2021, le partenariat engagé avec l'Agrocampus Ouest se poursuivra avec notamment la préfiguration d'un service numérique pour cartographier les envahissements de Jussie et la Crassule de Helms à partir d'images satellitaires.



©JP Saliou



©P.Trécul



©L.Da Silva

Action « Mobilisation des entreprises »

La démarche prospective menée en 2019 a mis en évidence l'importance de la mobilisation des entreprises pour réussir la transition écologique du territoire.

L'objectif de ce projet est de mobiliser et accompagner les entreprises des communes du Parc afin qu'elles deviennent actrices à part entière dans la mise en œuvre de la charte 2014-2029. Cette approche expérimentale doit en effet permettre, à minima, que les acteurs économiques participent pleinement à la protection des patrimoines et, si possible, qu'ils fassent de cette approche intégrée une opportunité économique et par conséquent un axe de valorisation et de marketing territorial.

Cette démarche participe également à la stratégie régionale de la biodiversité, qui développe dans son quatrième enjeu, l'importance de favoriser l'intégration de cette thématique dans les politiques d'entreprises.

Ce projet constitue pour le syndicat mixte du Parc une démarche nouvelle et innovante, ses relations aux entreprises étant aujourd'hui principalement limitées à la sphère agricole et touristique, l'enjeu va être de toucher des cœurs d'activité actuellement peu ou pas sollicités (par exemple le secteur industriel).

Ce projet s'articule autour de 3 axes de travail :

AXE 1 – MOBILISATION ET PARTAGE DES ENJEUX

Une analyse des typologies d'entreprises du territoire sera réalisée en relation avec les EPCI et les chambres consulaires afin d'identifier les entreprises à privilégier. Des rencontres individuelles d'entreprises seront alors organisées sur des sujets ciblés dans les compétences/ connaissances du Parc. Des sessions de rencontres collectives et/ou des visites de terrain pourront être proposées pour construire une culture commune des enjeux du territoire.

AXE 2 – DÉFINITION D'UNE OFFRE DE SERVICE

Au regard des besoins d'accompagnement des entreprises, le syndicat mixte du Parc construira une offre de service aux entreprises basées sur ces compétences en interne ou territoriale, comme par exemple : gestion des domaines fonciers (inventaire de la biodiversité, conseil de gestion des espaces, lutte contre les espèces invasives...), médiation auprès des employés ou de la clientèle... Au regard de l'offre proposée, le syndicat mixte du Parc établira avec les entreprises, des conventions d'objectifs qui préciseront les besoins financiers/humains/matériels nécessaires à la réalisation des projets identifiés.

AXE 3 – ENGAGEMENT DES ENTREPRISES DANS LE SOUTIEN AUX PROJETS DU PARC

Le syndicat mixte du Parc identifiera dans ses propres projets ceux susceptibles de faire l'objet d'une coopération avec les entreprises du territoire, le cas échéant, il conviendra de préciser avec celles-ci la manière de valoriser ce rapprochement (mécénat financier, matériel ou compétences).

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Mobilisation des entreprises (édition d'une plaquette)	3 500.00€	X	

Action « Pacte local invasions biologiques »

Initié en 2014, le Pacte local de lutte contre le développement de la jussie a fait l'objet d'un bilan et d'un travail prospectif, fin 2019. Les signataires du pacte de lutte contre le développement de la jussie ont souhaité l'étendre à l'ensemble des invasions biologiques et posé les bases d'une nouvelle gouvernance plus adaptée.

Les équipes des collectivités et structures partenaires ont élaboré un projet et identifié les réponses à développer pour les 5 prochaines années. La rédaction finale du Pacte a été validée en Conseil stratégique le 19 février 2021 puis soumise à la délibération des collectivités.

En 2021, l'élaboration d'un référentiel de compétences, l'émergence d'une stratégie et la construction d'une réaction rapide aux nouvelles introductions mobiliseront la cellule technique animée par le Parc.

Actions en faveur des espèces remarquables»

Le Parc naturel régional recèle des espèces de faune et de flore inscrites dans les listes rouges nationales et régionales, faisant, pour certaines, l'objet de plans d'actions régionaux, nationaux ou européens. La préservation de ce patrimoine constitue l'un des cœurs de mission du syndicat mixte du Parc. En 2021, un éventail important d'actions va être engagé et /ou poursuivi.

Action « Evaluer le potentiel de géniteurs d'anguille »

L'anguille est considérée en danger d'extinction à l'échelle de son aire de répartition et fait l'objet d'un plan de sauvegarde européen. Les marais du Parc se situent à l'interface avec la plus importante zone de recrutement de juvéniles de l'espèce. Au début des années 2000, les suivis scientifiques engagés, ont alertés les acteurs locaux sur la fragilité des populations. Depuis le SBVB s'est engagé, avec une certaine réussite, à restaurer l'arrivée de civelles dans les marais. Cependant les suivis piscicoles interrogent quant au devenir de ces individus et donc quant à la capacité du territoire à produire des adultes matures et à participer efficacement à l'effort de sauvegarde de l'espèce.

En 2021, le Syndicat mixte du Parc et le Muséum National d'Histoire Naturelle, finaliseront l'élaboration d'un programme d'études basé sur des pêches scientifiques et la recherche de financement.

Action « Ecologie de l'avifaune remarquable du territoire »

Le syndicat mixte du Parc développe depuis de nombreuses années, des études scientifiques visant à mieux cerner l'écologie de nombreuses espèces d'oiseaux, espèces pour lesquelles les marais de Brière constituent un site d'importance majeure pour leur conservation :Butor étoilé, Phragmite aquatique, Locustelle luscinoïde, Gorgebleue à miroir ...

L'objectif des opérations de recherche engagées est d'identifier les préférences écologiques de ces espèces, d'étudier l'évolution de leur démographie sur le moyen et long terme et de visualiser les moyens de gestion adaptés à leur conservation

Certains des travaux, reposent sur le programme personnel de baguage déposés au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux / Muséum National d'Histoire Naturelle tandis que d'autres font appel à des partenariats avec ces instituts de recherche à l'image de la Gorgebleue, espèce phare du territoire.

Action « Loutre »

Intégralement protégée depuis 1981, la loutre est une espèce sensible qui fait l'objet de toutes les attentions. En fort déclin jusqu'à la fin du XXème siècle, ce mammifère aquatique emblématique de la Brière est victime de collisions avec des automobiles qui constituent la principale cause de sa mortalité. Le Parc et ses partenaires établissent depuis de nombreuses années une veille des cas de mortalité et renseignent les zones meurtrières pour l'espèce. Pour apporter des solutions et freiner le nombre de collisions, le Parc naturel régional de Brière a établi un diagnostic des ouvrages les plus problématiques afin d'aménager des passages sous voie dédiés à la loutre, ou « loutroducs ». Dans la continuité des actions menées par le Département de Loire-Atlantique, les travaux réalisés par le Parc naturel régional de Brière concernent principalement quatre sites jugés « problématiques » : trois aménagements existants sont en cours de restauration à Pompas (Herbignac) ; à La Duchée et à Revin (Donges) et un nouvel équipement sera bientôt aménagé aux Fossés-Blancs, entre Saint-Lyphard et La Chapelle-des-Marais.



©G.Juin

Action « Dans l'intimité des cigognes »

Après avoir failli disparaître du paysage français dans les années 70, la cigogne blanche s'est réinstallée petit à petit pour atteindre presque 2 500 couples en France en 2014.

Aujourd'hui, plus d'une centaine de nids de cigognes sont recensés en Loire-Atlantique principalement autour des grandes zones humides, dont une part importante est située sur le territoire du Parc naturel régional de Brière. Les oiseaux reproducteurs font l'objet d'un suivi minutieux engagé par l'association Acrola depuis de nombreuses années. Une grande partie des nids est désormais installée sur les pylônes électriques du réseau déployé par RTE. Dans une volonté mutuelle de mieux connaître l'écologie de cet oiseau mythique et de communiquer largement sur cette espèce, RTE, Acrola et le syndicat mixte du Parc ont construit un projet spécifique.

Le lancement de ce partenariat « Objectif cigogne » a eu lieu officiellement le 29 mars 2019, une première convention ayant été signée par les deux partenaires en 2019.

L'une des actions phares du partenariat consiste à plonger le grand public dans la vie quotidienne de deux couples de cigognes en période de reproduction. Grâce aux nouvelles technologies, deux caméras, alimentées par des panneaux solaires et installées sur un pylône RTE, filment en continu les oiseaux.

Ce dispositif présente un double avantage. Il permet de recueillir des informations scientifiques sur le comportement des cigognes (alimentation, répartition des rôles des parents, ...) et dans un même temps, il permet de sensibiliser le grand public. Cette opération a remporté un franc succès puisque plus de 350 000 connexions ont été comptabilisées pour la seule année 2020, sur la page « Objectif cigogne » du site internet du Parc : <http://www.parc-naturel-briere.com/objectif-cigogne>. Ce partenariat se poursuit en 2021.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Dans l'intimité des cigognes	2 000€		

Actions Conservation de la population d'ail des landes

L'Ail des landes, espèce rare et protégée en Pays de la Loire, bénéficie d'un plan régional de conservation dont la mise en œuvre s'appuie notamment sur le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière et de l'association Bretagne Vivante en relais du Conservatoire botanique national de Brest.

Dans le cadre d'une opération ambitieuse de réintroduction, une nouvelle tranche de réimplantation sera mise en œuvre en 2021.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Conservation de la population d'ail des landes	5000 €		

Action « suivi des peuplements piscicoles »

La faune piscicole représente un patrimoine naturel, culturel ainsi qu'un indicateur validé de l'évolution des écosystèmes aquatiques. Le syndicat mixte du Parc conduit ou participe à des programmes scientifiques, il a par ailleurs un rôle d'animation locale tant par son rôle de conseil que par sa capacité à vulgariser les résultats obtenus.

L'objectif pour 2021 sera de poursuivre les suivis engagés depuis plusieurs années en partenariat avec l'Université de Rennes 1.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Suivi des peuplements piscicoles	9 000.00€		

Action « Etudes scientifiques, développement des compétences et représentation du pôle biodiversité et patrimoine naturel »

Le rôle d'expertise du syndicat mixte du Parc dans le domaine de la biodiversité et des zones humides lui confère de nombreuses sollicitations pour participer à des projets ou des études. Les différents partenariats qui en découlent constituent une véritable plus-value pour la structure. L'échange permanent avec les acteurs de la recherche, les acteurs publics et privés, crée une dynamique de réseaux favorables au partage de données et par conséquent au montage de projets innovants et pertinents. Dans cette perspective, l'évolution et le développement des compétences des agents en poste est un enjeu essentiel.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Etudes scientifiques, développement des compétences et représentation du pôle biodiversité et patrimoine naturel	5 000€		

Se mobiliser face à l'accélération du changement climatique

Action « Evaluation des services environnementaux fournis par les écosystèmes »

Les services écosystémiques sont définis comme « les contributions des écosystèmes au bien-être humain ». Il existe quatre catégories de services : les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien et les services culturels.

Mettre en lumière leur rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique doit permettre de promouvoir une adaptation fondée sur la préservation et le renforcement de la nature sur le territoire.

L'action a pour objectif d'identifier les services environnementaux fournis par les écosystèmes et leur rôle face au changement climatique, à l'échelle du Parc via la méthode des matrices de capacités. C'est une méthode d'évaluation des services écosystémiques à « dire d'expert » mettant en relation les services écosystémiques avec les modes d'occupation du sol. L'approche s'appuie sur la mobilisation d'expertises territoriales ou sectorielles pour construire des matrices d'indicateurs semi-quantitatifs reliant les écosystèmes et les services fournis. La méthode a été utilisée sur plusieurs territoires (PNR des Baronnies provençales, PNR Sarpe-Escout, PNR des Alpilles, Région Haut de France, Baie de Somme) et tend à être standardisée à l'échelle nationale (notamment dans le cadre des études d'impacts).

Ainsi, il est proposé :

- de déployer la méthode sur les milieux naturels du territoire (exemple : littoral et marais salants, les zones humides, le bocage et les forêts);
- d'identifier la vulnérabilité des contributions des services à l'adaptation face au changement climatique et les conséquences en cas de perte ou de renforcement.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Evaluation des services environnementaux fournis par les écosystèmes	12 700.00€	X	



Action « Animer le laboratoire de la transition : accélérer la mobilisation face au changement climatique »

Ce laboratoire est composé de collectivités, de l'État, de partenaires techniques et d'experts de la société civile. C'est un espace de partage d'expérience autour des stratégies d'adaptation au changement climatique.

En 2021, les travaux et les initiatives engagées par le Parc et ses partenaires (le Conservatoire du littoral, le Syndicat du Bassin versant du Brivet, Cap Atlantique, la CARENE, le Céréma...) seront partagés et capitalisés dans le but de construire collectivement une doctrine.

Ces travaux concernent la gestion du trait de côte, les risques de submersion marine, l'évolution des milieux naturels...

En parallèle de ces travaux, le Parc naturel régional de Brière (PNR), le Projet Culturel de Territoire (PCT) et l'équipe chargée de la mission Plan Climat Air Energie Transition (PCAET) à l'échelle de la CARENE ont été approchés pour accompagner, produire et diffuser un projet artistique d'une compagnie régionale, la Cie Spectabilis.

Cette structure culturelle qui a déjà œuvré par le passé avec le PNR, travaille sur une nouvelle production « Le Cabaret des Métamorphoses ».

Le Cabaret des Métamorphoses ambitionne de questionner par l'entremise du Théâtre et de l'art dans une approche pluridisciplinaire les enjeux liés au Changement climatique.

L'approche extrêmement sensible de cette question est bien souvent strictement technique, politique. L'art dans ce contexte permet « le pas de côté » nécessaire pour élargir ici le cercle des personnes concernées et provoquer peut-être chez le spectateur, le participant, une interrogation voire une transition.

Action « Tester de la démarche d'adaptation au changement climatique du projet LIFE Natur'Adapt à l'échelle du site Natura 2000 »

Le Parc est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'Association Réserves naturelles de France (RNF) dans le cadre du Life Natur'Adapt'.

L'objectif est, en un an, de tester et d'évaluer la démarche d'adaptation et les outils proposés par RNF (en particulier la méthodologie, la formation et la plateforme web), afin de les améliorer avant leur déploiement à l'échelle nationale et européenne.

Ainsi, le Parc réalisera un diagnostic de la vulnérabilité au changement climatique et un plan d'adaptation à l'échelle du site Natura 2000 « Grande Brière, marais de Donges et du Brivet ». Le site Natura 2000 permet d'étudier les questions de changement climatique à l'échelle du bassin versant du Brivet sur différents risques : inondation, sécheresse, salinisation par remontée des eaux de mer.

L'évaluation de leurs impacts vont permettre de questionner la complémentarité et les modalités de gestion des réseaux de site à l'échelle de la Presqu'île de Guérande et de la Loire-Atlantique (Marais du Mès, Marais de Guérande, Estuaire de la Loire, Lac de Grand Lieu).

C'est aussi une opportunité pour monter collectivement en compétence sur le climat, adopter un nouveau positionnement sur la gestion des aires protégées et réfléchir ensemble aux usages, présents et à venir (élevage, tourisme...).

La démarche Natur'Adapt doit permettre de modifier et promouvoir les outils Natura 2000 (Document d'objectifs, plan d'actions, contrats, MAEC...) sur les questions d'adaptation au changement climatique afin de renforcer la résilience du territoire.

Encourager la transition agricole et alimentaire du territoire

Action « Pilotage du projet alimentaire territorial »



De nombreuses actions et politiques sectorielles en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durables sont menées sur le territoire par les différentes collectivités (PNRB, EPCI, Département). Pour aller plus loin et incarner un véritable projet alimentaire systémique à une échelle cohérente, alliant bassin de production et bassin de consommation, il est nécessaire aujourd'hui de décloisonner ces différentes politiques au bénéfice d'une approche territoriale

plus globale. Cela implique de mettre en place une gouvernance inter-collectivités avec une coordination renforcée pour partager une vision commune et donner un cap dans le respect des spécificités et enjeux de chaque territoire.

Le syndicat mixte du Parc et les EPCI constitutives proposent la construction et la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT) qui s'appuierait sur des actions multipartenaires. Outre un impact plus important, cette dimension stratégique et opérationnelle large permettra également de faciliter les synergies avec d'autres PAT comme le PAT Nantes Métropole ou celui du Pays de Retz.

Ce projet intégrateur, novateur dans sa gouvernance, vise à donner accès à tous à une alimentation durable et de qualité, développer et conforter une production alimentaire à forte aménités environnementales, garante des paysages et pourvoyeuse de liens sociaux.

Les cinq axes d'actions

- Mettre en place une gouvernance alimentaire inter-collectivités.
- Soutenir et accompagner la structuration de filières alimentaires de proximité, de la production à la commercialisation. Conforter les productions agricoles du territoire afin de développer l'approvisionnement local de qualité.
- Favoriser l'accessibilité sociale à une alimentation locale, durable et de qualité.
- Communiquer sur l'identité alimentaire locale, sensibiliser, éduquer et former.

Ce projet est estimé à environ 300000 euros sur trois ans. Des demandes de subvention dans le cadre du plan de relance sont en cours. Le coût pour le Parc est estimé à 75 000 euros sur les 3 ans.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Projet alimentaire territorial		X	

Action « Animation du dispositif MAEC »

Une large part des communautés végétales et animales sensibles du site Natura 2000 des Marais de Brière dépend étroitement du maintien des formations prairiales humides et inondables, assuré par les activités de fauche et de pâturage. Ainsi, pour soutenir l'agriculture extensive qui contribue à la conservation des espèces et des habitats visés par les directives européennes, le syndicat mixte du Parc, en tant qu'animateur du dispositif agro-environnemental :

- a construit un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC).
- accompagne des exploitants agricoles du territoire dans leur projet de contractualisation des MAEC afin de mieux prendre en compte les enjeux du territoire et les critères d'éligibilité des différentes mesures.
- accompagne la commission syndicale de Grande Brière dans la mise en œuvre des mesures collectives engagées sur le marais indivis pour la vingtaine d'exploitants concernée.
- Cette mission vise en particulier à informer les exploitants des mesures mobilisables, rappeler les enjeux environnementaux identifiés, détailler le cahier des charges des MAEC proposées et établir le plan de gestion avec les exploitants pour les mesures en zone humide.

De plus, le Parc accompagne les exploitants déjà engagés dans le dispositif sur les aspects administratifs de leur démarche (cahier d'enregistrement des pratiques et plan de gestion simplifiés).

EN 2021, il est programmé l'accompagnement d'environ 80 exploitants sur la reconduction de leur contrat.

Action « écopaturage »

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière est propriétaire du village de Kerhinet. Le village comprend un petit hameau de 18 chaumières avec des zones prairiales (environ 2,6 ha) et un verger conservatoire.

Le village de Kerhinet est un lieu très touristique où de nombreuses manifestations ont lieu, principalement en été (marché d'été de Kerhinet les jeudis, fête des Métais).

Afin d'entretenir les espaces prairiaux, le Parc confie l'entretien par pâturage à un exploitant professionnel.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Ecopaturage	7 500.00€		



©PHD UIA Photos

Action « marchés de Kerhinet et samedis fermiers »

Le syndicat mixte du Parc initie, pilote et participe aux initiatives conduites localement et ce afin de répondre aux enjeux d'économie agricole, de lien social avec les habitants et durabilité environnementale de l'agriculture à travers deux axes :

- La promotion des productions locales via :
 - Les marchés de Kerhinet organisés pendant toute la période estivale.
 - Les samedis fermiers qui permettent de resserrer les liens entre agriculteurs et population via cette opération « ferme ouverte » alliant visite de ferme et marché fermier. Le syndicat mixte est partenaire de cette opération organisée par la chambre d'agriculture en lien avec les intercommunalités.
- L'éducation à une alimentation et agriculture durables pourvoyeuses de paysages

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Marchés de Kerhinet	5 000.00€		
Samedis fermiers	1 000.00€		

Projet phare 4.

Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature

Action « Optimiser le patrimoine bâti du Syndicat mixte au service de la médiation »

Le syndicat mixte du Parc a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur son patrimoine bâti avec comme conséquence un recentrage sur les sites de Kerhinet et Rozé/Fédrun. Compte tenu des enjeux (tourisme durable, médiation, besoins techniques, patrimoine culturel, ...), des attentes et besoins du territoire, il convient de poursuivre cette démarche d'optimisation du patrimoine bâti du syndicat mixte du Parc afin de rendre plus lisible et d'optimiser les fonctions de chacun de ses équipements.

A cet effet, des aménagements ont été effectués sur Fédrun permettant ainsi de transformer le centre administratif en maison du Parc garantissant ainsi un meilleur accueil du public. Pour 2021, l'objectif sera de finaliser les travaux de la maison d'accueil de Rozé, un outil adapté à ces fonctions de médiation permettant ainsi l'accueil de groupes aux profils différents (élus, scolaires, universitaires, habitants, associations, ...). Ces différents équipements étant financés dans le cadre du plan de relance ; au total, la réhabilitation de la maison d'accueil de Rozé coutera 300 000€ TTC (10 000€ en 2019, 167 500€ en 2020 et 122 500€ en 2021). Par ailleurs, des travaux vont être entrepris à la maison du Parc de Kerhinet pour améliorer le confort global du bâtiment.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Finalisation des travaux de la maison d'accueil de Rozé	122 500.00€		
Travaux de la maison du Parc de Kerhinet	30 000.00€		



Action « Mobilisation autour des ports de Brière »

Dans le cadre de sa mission pour la préservation et valorisation des paysages, le Parc a inscrit dans sa charte l'objectif de valorisation et requalification des ports d'embarquement des marais. Portes d'accès au marais à la fois physiques mais aussi symboliques, les ports sont en effet reconnus comme lieux stratégiques. La réappropriation de ce patrimoine naturel, la transmission de savoir-faire spécifiques se font plus évidentes. Les interventions qui y sont proposées concourent à cet objectif.

Comme socle de connaissance, un état des lieux a été réalisé en 2019 sur 24 d'entre eux. Il est synthétisé en un document qui a d'abord été partagé et discuté en janvier 2020 avec le comité tourisme de valorisation du GRP® Tour de Brière, puis avec les élus des 12 communes directement concernées lors d'entretiens bilatéraux en novembre 2020.

Ces entretiens étaient aussi l'occasion de présenter les projets autour des ports sur lesquels travaille le syndicat mixte du Parc avec ses partenaires et de recueillir les éventuelles ambitions des communes sur ces lieux :

- Gestion et valorisation du GRP® Tour de Brière
- Une convention de gestion (cf. annexe 3) entre la CARENE, Cap Atlantique et la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière est en cours de signature. Pour 2021, il est prévu de refaire 3 passerelles à l'identique sur le territoire de la CARENE. Le comité de gestion se tiendra tous les ans à l'automne pour faire un bilan et programmer les travaux de l'année suivante.
- Un comité tourisme sera organisé en janvier 2021, notamment afin de partager le bilan des échanges avec les communes sur les ports, étapes de cet itinéraire de randonnée. Il s'agira d'esquisser une stratégie d'intervention pour améliorer l'offre de services aux randonneurs.
- Projet chalands / association Skol Ar Mor
Skol Ar Mor est une structure d'insertion professionnelle qui œuvre à la transmission et promotion des savoir-faire maritimes traditionnels. L'association souhaite organiser ses prochaines formations autour d'ateliers de construction de chalands. À terme, ce sont 21 chalands qui devraient être construits, soit 1 par commune du Parc naturel régional de Brière. Il reviendra à chaque commune d'organiser l'utilisation de son chaland. Il est souhaité pouvoir délocaliser certains des ateliers sur des lieux publics et/ou lors d'événements dans les communes concernées. Les ports sont particulièrement ciblés pour leur rapport immédiat à l'objet en construction et leur caractère à la fois touristique et quotidien, en lien avec des espaces habités. Les communes volontaires doivent dans un premier temps se manifester auprès du Parc qui s'en fera le relais.

©M.Faury



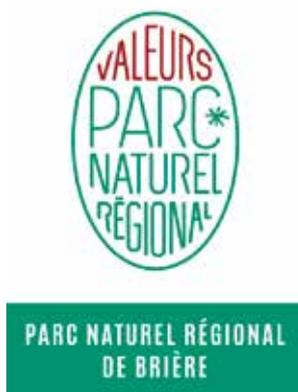
Action « Marque Parc »

En appui à leur stratégie de développement économique, social et culturel, les parcs naturels régionaux bénéficient d'une marque collective, mise en œuvre depuis 30 ans sur les territoires. Elle a pour but de valoriser les produits et les services proposés par les acteurs économiques du territoire et répond aux trois valeurs portées par les Parcs : l'humain, la préservation de l'environnement et l'ancrage territorial.

Les objectifs 2021 seront de :

- Animer le réseau des bénéficiaires de la marque.
- Promouvoir la marque à travers la réalisation d'un ouvrage valorisant la gastronomie du territoire via des chefs renommés et les producteurs locaux.
- Développer la marque et l'ouvrir à de nouveaux corps de métiers : prestations éducatives, musées, restauration.
- Assurer le suivi administratif de la marque : campagne d'audits, gestion des conventions.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Marque Parc	20 000€		



©M.Moyon



©Fédération des Parcs naturels régionaux

Action « Rendez-vous du Parc »



Cette offre de médiation grand public participe au rayonnement des acteurs, du Parc, des équipements et points d'attraction du territoire.

Les rendez-vous du Parc rassemblent aujourd'hui quelques 70 acteurs locaux pour environ 350 journées d'animations. La nature des animations est variée mais répond à un cahier des charges spécifique soumis à un jury composé d'élus et de techniciens du Parc. Intégrer les rendez-vous du Parc permet aux partenaires de bénéficier de conseils techniques, de lieux, d'une communication et d'une visibilité et ainsi de garantir des activités qualitatives. En 2021, l'offre est adaptée à la situation sanitaire.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Rendez-vous du Parc	10 000.00€		

Action « sauvegarde et valorisation des identités culturelles »

La sauvegarde et la valorisation des identités culturelles à travers notamment une politique de conservation et de transmission du patrimoine font parties des objectifs du syndicat mixte du Parc.

Les axes de travail entrepris en 2019 et 2020, sont poursuivis en 2021 :

- L'élaboration du nouveau projet scientifique et culturel des musées et sites de visite. Le projet scientifique et culturel définit les grandes orientations et les stratégies du musée. Il analyse les interactions entre les collections, les publics, l'environnement et le bâtiment du musée. Il intègre les dimensions d'inventaires et les aspects de restauration et entretien.
- Conservation et transmission du patrimoine immatériel. Un travail de collectage et de numérisation du patrimoine oral d'habitants est mené via le partenariat avec l'association Dastum en lien avec la politique de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

Il est à noter que, pour 2021, un projet fédérateur sur cette thématique de la mémoire vivante sera proposé aux écoles primaires du territoire.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Sauvegarde et valorisation des identités culturelles	5 000.00€		
Projet fédérateur « mémoires vivantes »	4 600.00€		

Projet phare 5.

Favoriser l'emploi des matériaux bio et geosourcés et le développement d'économies circulaires

Action « Initier et coordonner le plan d'actions pour la préservation et la valorisation du patrimoine de chaumière et sa filière économique »

Le syndicat mixte du parc se positionne comme structure animatrice de ce projet. Les actions conduites depuis 2017 ont permis de mieux comprendre le phénomène, consolider un partenariat avec l'ensemble des acteurs, propriétaires, professionnels, monde scientifique pour développer des solutions permettant de garantir la durabilité des toitures. L'année 2021 permettra de :

- Poursuivre les études scientifiques afin d'affiner notre connaissance du phénomène et développer des solutions techniques, d'aide au diagnostic notamment.
- Accompagner la structuration de la filière par la rédaction de règles professionnelles.
- Animer l'élaboration d'un dispositif d'aides aux propriétaires.
- Animer et coordonner l'ensemble du programme d'actions en fédérant les différents acteurs : propriétaires, professionnels, collectivités, scientifiques.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Initier et coordonner le plan d'actions pour la préservation et la valorisation du patrimoine de chaumière et sa filière économique	38 300.00€		



©B.Caille

Projet phare 6. Construire et stimuler une citoyenneté active

Action « animation du Laboratoire de transition pour la mobilisation citoyenne »

Avec deux autres laboratoires de transition, celui-ci a été initié en septembre 2020 pour faire suite à la démarche prospective Brière 2060. Son objectif spécifique est l'expérimentation et le développement de nouvelles postures et pratiques de coopération.

- Méthode : Le groupe de réflexion à l'initiative du laboratoire est constitué de représentants des EPCI et d'acteurs spécialisés comme l'ADEME. Il se fera accompagner en 2021 par une agence de conseil en intelligence collective (Cityzens Factory) de manière à proposer des outils et d'évaluer leur efficacité.
- Déroulement : Pour 2021, 3 ou 4 ports d'embarquement seront choisis comme supports de réflexion et de projet, sur le territoire de communes volontaires. À partir de février, il s'agira de constituer des groupes d'habitants et acteurs locaux afin d'organiser de premiers ateliers de réflexion collective au printemps. L'objectif est d'atteindre une vision commune à l'automne, sa mise en œuvre restant ensuite le choix des élus.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Mobilisation citoyenne autour des ports de Brière	10 000€		

Action « Fête du Parc »

La Fête du Parc est le rendez-vous annuel des partenaires et habitants du Parc. Itinérante, elle s'installe chaque année en septembre dans une commune volontaire. Elle se traduit par sa diversité d'acteurs présents, la mise en valeur des actions du Parc et des partenaires à travers des stands et ateliers thématiques, des concerts et spectacles.

D'ores et déjà les services du parc réfléchissent à plusieurs scénarios pour cet événement qui ne pourra pas, compte tenu des règles sanitaires encore en vigueur au printemps avoir lieu dans des conditions habituelles en septembre.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Fête du Parc	27 400.00€		

Action « Partenariats, développement des compétences et représentation du service développement local »

Le rôle de coordonnateur du syndicat mixte du Parc dans le domaine de la médiation et de l'animation locale lui confère de nombreuses sollicitations pour participer à des projets ou des manifestations. Les différents partenariats qui en découlent constituent une véritable plus-value pour la structure et crée une dynamique de réseaux favorables au montage de projets innovants et pertinents. Dans cette perspective, l'évolution et le développement des compétences des agents en poste est un enjeu essentiel.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Partenariats, développement des compétences et représentation du service développement local	5 000€		

Action « une offre de médiation pour tous les publics »

L'éducation des plus jeunes à l'environnement et au développement durable et la sensibilisation de tous aux patrimoines de notre territoire constituent un creuset pour la mobilisation et l'engagement des citoyens.

L'action du syndicat mixte dans ce domaine a été conforté en 2018.

Dans le domaine de l'éducation, le syndicat mixte du Parc :

- Coordonne la construction et la coordination d'une offre pédagogique territoriale et assure sa diffusion auprès des établissements scolaires.
- Mène des projets fédérateurs : 4 projets sont menés durant l'année scolaire 2020-2021 autour des oiseaux, de l'eau en partenariat avec le SBVB, des ABC, et du patrimoine culturel et oral. Ils impliquent une vingtaine de classes réparties sur le territoire.
- Un dispositif complémentaire d'éducation sera construit et proposé, il se situera entre l'intervention ponctuelle et le projet fédérateur à l'année

Une offre sera proposée au-delà des établissements scolaires à toutes structures d'animation jeunesse (centre de loisirs, conseil municipal d'enfants ou de jeunes...)

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Médiation grand public	1 000.00€		
Médiation public scolaire	4 000.00€		

Action « Communication institutionnelle »

L'ambition est de proposer une communication positive, enthousiaste, engageante et réactive en s'appuyant sur les quatre orientations suivantes :

- une communication qui parle aux habitants et des habitants,
- une communication qui participe au développement économique,
- une communication qui s'appuie sur les relais locaux et notamment les communes,
- une communication qui conforte la notoriété du Parc.

Les outils proposés devront donc être efficaces et répondre aux objectifs et attentes des différents publics :

- Supports print (faire appel à des prestataires extérieures pour multiplier l'information autour des actions menées par le Syndicat mixte et ses partenaires).
- Supports audio (s'appuyer sur le média radio et notamment en créant un partenariat avec France Bleue Loire Océan).
- Supports vidéo (réaliser de vidéos de qualité pour promouvoir les actions phares du Parc).
- Supports numérique (diffuser des newsletters et partager des espaces collaboratifs).
- Supports d'exposition.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Communication institutionnelle	36 500€		

Action « refonte du site internet »

L'objectif est de conforter et de renforcer la place du syndicat mixte du Parc en mettant en avant sa plus-value notamment dans sa capacité à fédérer des acteurs autour d'un projet ou d'une thématique.

Les outils de communication déployés par le syndicat mixte du Parc et notamment le nouveau site internet doivent être le reflet de cette ambition.

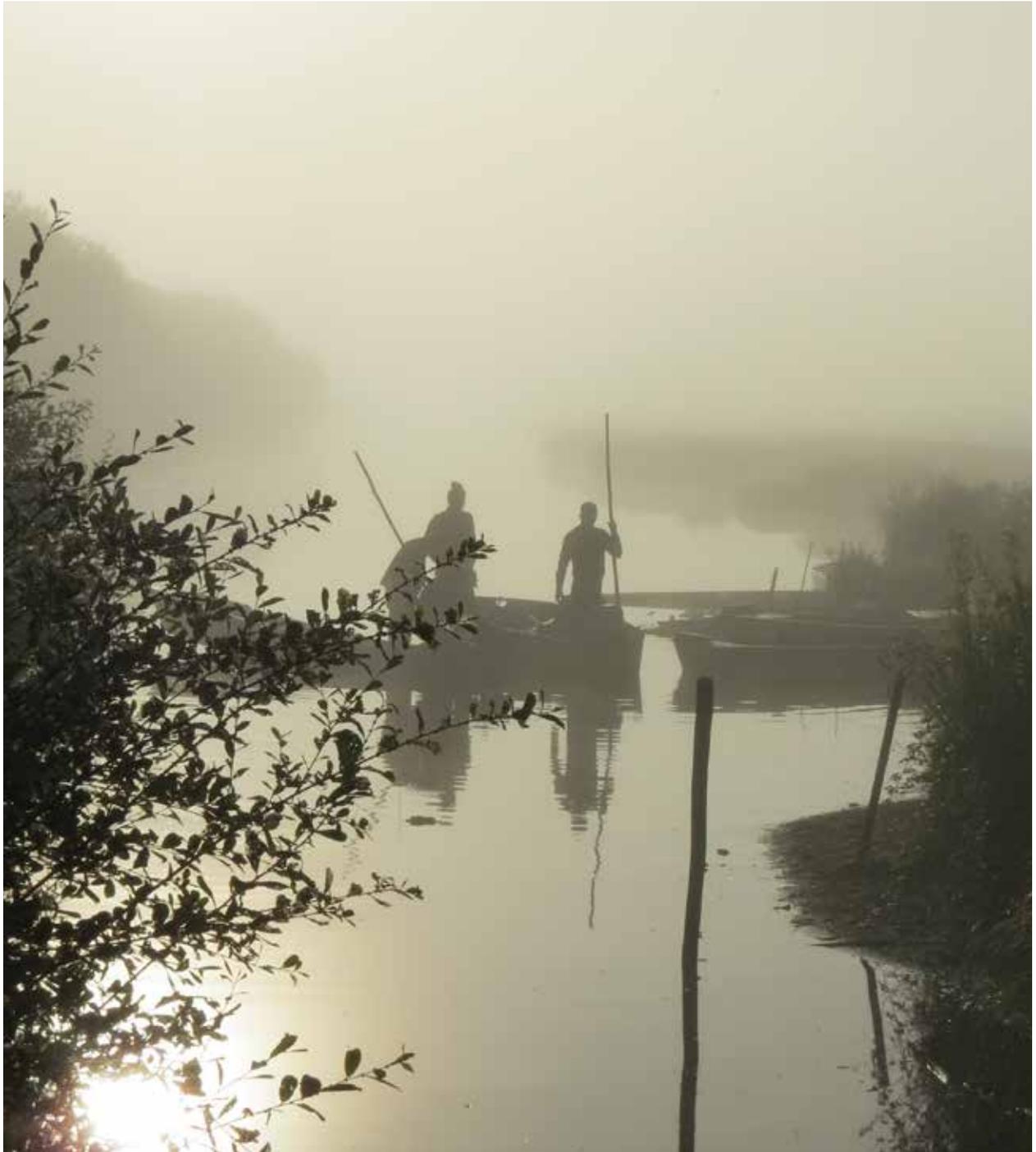
Concernant le futur site internet, il doit en effet valoriser de manière simple et efficace, l'action et le rôle du Parc et ce conformément aux orientations retenues à l'issue du bilan à 6 ans de la mise en œuvre de la charte et en adéquation avec la vision à 40 ans retenue à l'issue de la démarche prospective.

L'objectif pour ce nouveau site est une mise en ligne au cours du 4ème trimestre 2021.

Actions	Montant (hors ingénierie)	F	I
Refonte du site internet	49 000€		



1 - Droséra ©M.Marquet | 2 - Bechstein ©P.Sabine | 3 - Remise des prix du concours « Mon rêve de Parc » ©PnrB | 4 - Journées européennes du Patrimoine ©PnrB | 5 - Camp de baguage à la Réserve naturelle régionale Marais de Brière ©PnrB | 6 - Dominique Hemery, président de l'association des éleveurs du PnrdeBrière ©PnrB



Une autre vie s'invente ici



© 2021 - Conception et réalisation : Parc naturel régional de Brière

www.parc-naturel-briere.com

